

**Commune de Noyen sur Sarthe**  
**Conseil municipal du**  
**21 janvier 2016, 20h30**

**Date de convocation :** le 14 janvier 2016

**Date d'affichage :** le 14 janvier 2016

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 22

Présents : 17

Votes : 17

**Ordre du jour**

2016.1 - Informations diverses

2016.2 - Délégations marchés publics : décisions du Maire et des adjoints

2016.3 - Délégation du droit de préemption urbain

2016.4 – Débat d'Orientations Budgétaires

2016.5 – Communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen – Modification statutaire - Assainissement

2016.6 - Communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen- Nomination des membres de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées

2016.7 - Communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen – Modification statutaire – Rétrocession de la compétence facultative éclairage public et extincteurs

2016.8 - Tarif bureau pour les permanences

2016.9 – Convention pour la collecte des déchets d'activité de soins à risque infectieux des ménages

2016.10 – Acceptation d'un don

2016.11- Communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen – Convention organisation pour l'Accueils de Loisirs sans hébergement 2016 –

2016.12 – Aménagement du carrefour Georges Guiet

2016.13 – Ouverture des crédits d'investissement

2016.14 - Questions diverses

Le 21 janvier 2016, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MORICE, Maire de Noyen-sur-Sarthe.

**Etaient Présents :** Marie-Madeleine AUTRET, Michèle DESSEIGNE, Laurent FOURMOND, Marie-Claire GAUTIER, Patricia GUILLOCHON-BRION, Lionel JARRIÉ, Alain LANCELEUR, Jacques LIONS, Pascal LINEY, Alain MARTIN, Stéphanie MEISSER-MENARD, Michel MONTREUIL, Jean-Louis MORICE, Annick NAVEAU, Véronique OGE, Didier REAUTÉ, Régis SAUDUBRAY

**Etaient absents, excusés :** Magali COMPAIN, Fabien FISSON, Chantal GALATI, Fanny LAINEY, Mathilde SAULNIER

**Secrétaire :** Stéphanie MEISSER-MENARD

✓ **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2015**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'approuver le procès-verbal de la réunion précédente.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **2016.1- Informations diverses**

#### **- Adoption Fiscalité Professionnelle Unique au sein de la Communauté de Communes de Loué-Brûlon-Noyen**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'adoption le 21 décembre dernier de la Fiscalité professionnelle Unique.

Dans ce régime, la Communauté de communes se substitue progressivement aux communes pour la gestion et la perception, sur l'ensemble de son périmètre, du produit de la fiscalité professionnelle (CET, c'est-à-dire la CFE + la part communale de la CVAE ; la taxe sur les surfaces commerciales – TASCOM – et certaines composantes de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau – IFER).

Le groupement perçoit le produit des impositions économiques des communes regroupées, vote le taux de la CFE et décide des exonérations.

Les communes conservent cependant dans leur intégralité les autres impositions. (Taxe Habitation, Taxe Foncière et Taxe Foncière Non-Bâti)

**L'attribution de compensation** est destinée à neutraliser le transfert en TPU.

Elle est figée définitivement lors du passage en FPU. Son montant est calculé sur la valeur de l'année précédant le transfert vers la FPU – dans ce cas présent en 2015 -.

La Communauté de communes conserve la croissance future de la FPU pour financer ses dépenses.

Monsieur Réauté demande si, en tant que professionnel de santé versant de la CFE, il sera concerné par ce transfert.

Monsieur le Maire répond que c'est fort probable. Tous les produits de la CFE sont transférés à la Communauté de communes.

Madame Meisser-Ménard s'interroge sur le caractère obligatoire de ce transfert.

Monsieur le Maire indique, qu'à titre personnel, il était contre et privilégiait le système de Fiscalité Professionnelle Additionnelle en place. Ce transfert à la Communauté de communes, avant le 31/12/2015, l'avantage car elle percevra une Dotation Globale Forfaitaire de l'Etat bonifiée.

Monsieur Jarrié précise que le lissage des taux d'imposition de la CFE sera effectué sur les 4 ans à venir.

Monsieur le Maire signale que LBN interviendra rapidement si une entreprise souhaite évoluer sur les zones d'activité.

#### **2016.2 – Délégations marchés publics : décisions du Maire et des adjoints**

NEANT

#### **2016.3 - Délégation du droit de préemption urbain**

Monsieur le Maire rend compte des ventes de biens immobiliers soumis au Droit de Préemption Urbain n°2015-25 à 2016-1. Il n'a pas exercé de droit de préemption sur ces ventes.

#### **2016.4 – Débat d'Orientation Budgétaire**

Le Débat d'orientation Budgétaire, même s'il ne fait pas l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante, constitue un moment important du cycle budgétaire. Il permet d'analyser le contexte économique et social, de mesurer l'impact des orientations de l'Etat et notamment la loi de finances sur les collectivités.

La situation financière de la ville est saine et stable depuis plusieurs années. Mais la situation nouvelle et incertaine qui s'ouvre, avec la forte baisse des dotations, oblige à

renforcer la prudence et à bien définir les priorités de service public tant en fonctionnement qu'en investissement.

L'endettement est faible et soutenable. L'encours de la dette, en 2014, est de 56 € par habitant, contre 873 € pour les villes de la strate (2 000 à 3 500 hab.). L'annuité s'élève à 6 € par habitant.

La Capacité d'Autofinancement nette (CAF) est d'un très bon niveau : 231 € par habitant soit 617 000 € net, après remboursement du capital des emprunts.

Evolution de la CAF depuis 2011 :

2011	2012	2013	2014
241 €/hab.	246€/hab.	207 €/hab.	231 €/hab.

La gestion rigoureuse et un bon niveau de la Capacité d'Autofinancement ont permis d'investir plus d'un 1.2 million en 2015 – 631 975 € réalisés et 667 340 € de Restes à réaliser.

Le Budget Primitif 2016 correspond à un contexte économique et social marqué par une légère reprise de l'activité. La croissance pourrait atteindre 1.1 % en 2016, tout comme l'inflation.

Le Projet de Loi de Finances 2016 s'inscrit dans la loi de programmation des finances publiques 2012-2017, avec pour objectif le redressement des finances et la réduction de la dette publique. Un repli de 3.67 milliards d'€ affectera les dotations versées par l'Etat aux collectivités locales. A l'échelle de la Commune, une baisse de 37 000€ est attendue, similaire à 2015.

Ce projet de loi propose par ailleurs une réforme de la DGF dont le Premier Ministre a annoncé finalement le report en 2017. Les grands principes en seront cependant arrêtés dès cette Loi de finances, avec une clause de revoyure en avril 2016 permettant de tenir compte de la mise en œuvre des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale. Selon les premières estimations, il apparaît que les bénéficiaires en seraient les zones les moins urbaines, avec un critère retenu de centralité dont Noyen pourrait bénéficier en 2017.

Le budget primitif 2016 sera proposé avec une hausse avoisinant les 2% par rapport à celui de 2015, tout en visant la stabilité fiscale, c'est-à-dire un maintien des taux d'imposition communaux. Les dépenses en matière de fonctionnement seront prudentes et celles d'investissement murement réfléchies.

Les principaux investissements :

- Le lancement de l'opération : Aménagement du carrefour G. Guiet
- Le programme annuel de voirie
- Le recrutement d'une maîtrise d'œuvre destinée au raccordement du quartier du Jousse au réseau d'assainissement collectif

Le Conseil municipal, après en avoir débattu, prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2016.

Monsieur Jarrié propose d'organiser rapidement une réunion de travail pour faire le point sur les prochains investissements.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit notamment, hormis les projets présentés plus tôt, de poursuivre la réflexion sur l'aménagement de la CIFAM. La quête de subventions est engagée, avec une rencontre avec le Pays Vallée de la Sarthe, gestionnaire de fonds européens.

Madame Autret évoque le projet de la rénovation de la mairie.

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux en cours :

- Implantation de l'ascenseur dans la mairie : l'appel d'offres pour le recrutement des entreprises en cours. Les travaux pourront commencer à partir de mars 2016.
- Bâtiment destiné à la petite enfance : Le terrassement a démarré cette semaine. La livraison du bâtiment est attendue pour la mi-mai.

Madame Meisser-Ménard souhaiterait qu'un espace de jeu extérieur de la garderie soit sécurisé le long du chantier.

Madame Gautier propose de revenir sur le projet de passerelles sur la Sarthe.

Monsieur le Maire n'y est, a priori, pas opposé, mais le budget estimatif élaboré par les services du Conseil départemental atteint 250 000€. Cette réalisation pourrait intervenir à moyen ou long terme, après la réalisation du carrefour G. Guiet.

Il conclue, sur le lancement dès la fin de semaine, de la consultation pour la fourniture et la pose des mâts et luminaires, dans les rues concernées par l'enfouissement des réseaux aériens.

### **2016.5 – Communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen- Modification statutaire - Assainissement**

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5211-20 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 09 décembre 2015 décidant de modifier la compétence assainissement pour permettre l'aide à la réhabilitation des installations autonomes ;

« ACCEPTE à l'unanimité la modification des statuts l'assainissement telle que définie ci-dessus, à savoir :

#### Article 2 – Compétences optionnelles

Assainissement :

Prise en charge des études préalables d'assainissement « Eaux Usées » : diagnostics des installations collectives et zonage, exceptés les frais d'enquête publique

Création et gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) directement par la communauté de communes ou en souscrivant des contrats avec les entreprises ou d'autres collectivités (syndicat mixte fermé)

Vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages pour les installations nouvelles ou réhabilitées ;

Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif prescrite dans le document de contrôle : gestion du programme d'aide

Vérification périodique du bon fonctionnement des installations ;

Soutien aux actions d'économie d'énergies et de lutte contre la pollution

Soutien aux actions de préservation des ressources en eau

### **2016.6 - Communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen- Nomination des membres de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées**

Monsieur le Maire précise que, dans le cadre du passage en Fiscalité Professionnelle Unique, il est nécessaire de proposer la nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées.

Le Conseil municipal choisit de désigner :

- Membre titulaire : Jean-Louis MORICE
- Membre suppléant : Lionel JARRIE

Monsieur le Maire indique que, chaque commune nomme deux membres. Puis l'Etat, via la Direction des Finances Publiques, retiendra 20 membres pour la CLECT.

Monsieur Jarrié s'interroge sur les critères retenus pour le choix, in fine, de 20 membres titulaires sur 29 membres nommés par les communes.

Monsieur le Maire espère que les communes, telle que Noyen, concernée par des zones d'activité, seront privilégiées.

### **2016.7 - Communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen – Modification statutaire – Rétrocession de compétence facultative – Eclairage public et extincteurs**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5211-20 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 décembre 2015 décidant de rétrocéder la compétence facultative suivante aux communes :

*Signature de contrats d'entretien pour les équipements de communes pour répondre à une volonté d'économie d'échelle :*

- *Gestion de l'entretien du parc « éclairage public » des communes membres*
- *Gestion de l'entretien du parc « extincteurs » des communes membres*

« ACCEPTE à l'unanimité la modification des statuts telle que définie ci-dessus, à savoir la rétrocession aux communes membres de la compétence facultative sur les contrats d'entretien des équipements :

#### Article 2 – Compétences

##### Compétences facultatives

*Signature de contrats d'entretien pour les équipements de communes pour répondre à une volonté d'économie d'échelle :*

- *Gestion de l'entretien du parc « éclairage public » des communes membres*
- *Gestion de l'entretien du parc « extincteurs » des communes membres*

Monsieur le Maire reprend l'historique de cette résolution. Les communes membres de l'ancien EPCI Vègre et Champagne, autour de Brûlon, avaient adopté cette compétence.

Lors de la création de l'EPCI Loué-Brûlon-Noyen, il a été fait un bilan des coûts engendrés par ce service de maintenance, s'il était étendu aux 29 communes. Le coût étant trop élevé, la compétence est rétrocédée à chaque commune concernée.

### **2016.8 - Tarif bureau pour les permanences**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, la Commune met un bureau à disposition de « Familles Rurales » une ½ journée par semaine, pour des permanences liées au service de soutien à domicile. La participation est fixée à 250€ par an toutes charges comprises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (chauffage, électricité, téléphone). Les frais de photocopie sont fixés au tarif association.

### **2016.9 – Convention pour la collecte des déchets d'activité de soins à risque infectieux des ménages**

Monsieur le Maire présente le dispositif de collecte des DASRI pris en charge par la Communauté de communes de Loué-Brûlon-Noyen.

Les DASRI sont produits par des particuliers qui s'auto administrent certaines médications en l'absence d'un professionnel de santé. La convention est conclue pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016. Elle porte sur une collecte trimestrielle des conteneurs pleins, la fourniture de conteneurs normalisés et la garantie de la traçabilité des DASRI collectés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

#### **2016.10 – Acceptation d'un don**

Vu l'article 2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du souhait de Mme Beynel d'offrir à la collectivité un don de 1 000 €, en remerciement de la dédicace de la Rue A. Beynel, son défunt père. Ce don sera affecté à l'acquisition d'un banc installé au sein de l'espace vert du lotissement de la Paluelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte le don de Mme Beynel,

Charge Monsieur le Maire de régler toutes les formalités nécessaires à ce don, dont la prise en charge des frais notariés associés

#### **2016.11- Communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen – Convention organisation pour l'Accueils de Loisirs sans hébergement 2016 –**

Vu la délibération communautaire 9-12-2015-11 en date du 9 décembre 2015, adoptant l'extension de la compétence ALSH à l'ensemble des vacances scolaires,

Monsieur le Maire précise les conditions d'organisation du Centre sur la Commune de Noyen.

Plusieurs conventions concernent les objets suivants :

Les bâtiments	Garderie municipale ; au sein de l'école maternelle Saint-Exupéry : la salle de sieste, la salle de motricité et le hall ; le restaurant scolaire et de façon occasionnelle le gymnase	Convention annuelle
Le personnel	1 agent adjoint d'animation à raison de 500 H	Convention ponctuelle
Le personnel	des agents adjoints techniques chargés de l'entretien des locaux et du service de restauration	Conventions ponctuelles

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces conventions et charge le maire de les signer.

## **2016. 12- Aménagement du carrefour Georges Guiet**

### 2016.12.1 – Consultation abattage des marronniers

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancement du dossier.

Dans un premier temps, il est envisagé d'abattre les marronniers situés à l'entrée du pont, travaux estimés à 23 000€ HT, avec trois entreprises (DURAND, DROUIN, MARTIN) qui travailleront de conserve. La circulation ne sera pas déviée mais alternée, avec le soutien des services techniques.

Dans un deuxième temps, l'étude de la structure de la dalle béton recouvrant le déversoir, localisé sur l'emprise de la future voirie, sera proposée. Son remplacement par un ouvrage conforme est à prévoir.

Monsieur le Maire interroge l'assemblée sur cette organisation.

Madame Meisser-Ménard indique qu'elle est opposée à l'abattage des marronniers.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de la seule solution envisageable pour intégrer l'accessibilité.

Les marronniers dépendent du Conseil départemental, ils sont arrivés à maturité.

Un vote est tenu : CONTRE – 2 voix POUR- 11 voix ABSTENTION : 4 voix

Monsieur le Maire précise, qu'après autorisation du Conseil départemental, les travaux pourront démarrer au printemps 2016.

Monsieur Jarrié demande si les plans d'IRPL sont validés par le Conseil départemental et si les commerçants sont informés des travaux

Monsieur le Maire le confirme.

### 2016.12.2 Demande de subvention au titre de la dotation parlementaire sénatoriale

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des recherches de financement pour ce projet.

Il souhaite solliciter le soutien du Sénateur Jean-Pierre VOGEL dans le cadre de sa dotation parlementaire.

Le carrefour Georges Guiet est, en effet, un point névralgique de passage, qui décompte actuellement 6 000 véhicules/jour, dont 1 000 Poids Lourds.

Le cabinet IRPL a été recruté pour élaborer un projet d'aménagement. La solution retenue est un giratoire qui vise à améliorer la sécurité routière. Les aires urbaines environnantes – parking, trottoirs, espaces piétonniers, seront reprises et satisferont aux règles de la mise en accessibilité.

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de la dotation parlementaire sénatoriale et arrête les modalités de financement suivantes :

<b>Financier</b>	<b>Montant HT</b>
Dotations sénatoriales (10%)	45 148 €
Autofinancement (75%)	406 332 €
Total – « études, travaux »	451 480 €

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la dotation sénatoriale.

### **2016.13 – Ouverture des crédits d'investissement**

L'article L 1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Le Conseil municipal décide,

- D'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite de 264 370 €, correspondant à 25 % du budget 2015, retenu pour un montant de 1 057 481€ (1 724 821€ – 667 340€ de RAR)

Selon la répartition suivante :

<b>Chapitre/Opération</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
Opération 215	Aménagement Carrefour Georges Guiet	60 000€
Chapitre 21	Cityparc	30 000€
TOTAL		90 000€

- De s'engager à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au Budget primitif de la Commune.

### **2016.14 - Questions diverses**

- Grève Education Nationale : mardi 26 janvier 2016

L'Ecole primaire Curie sera fermée ce jour. La ville organisera un Service Minimum d'Accueil, obligatoire, pour les familles rencontrant des difficultés dans leur organisation. Le repas compté dans la mensualisation ne sera pas décompté. Les Temps d'Activité Périscolaire seront annulés.

- Utilisation du Cityparc pour les entraînements de foot

Madame Ogé regrette que le Cityparc soit utilisé pour ces activités.

Monsieur le Maire n'était pas informé de cet usage et prendra contact avec le responsable de l'Entente Val de Sarthe.

- Traitement des abords de la table de ping-pong au Cityparc.

Madame Meisser-Ménard demande que les abords de la table soient en gravillonnés.

- Point des usagers de la Gare

Madame Meisser-Ménard partage les réflexions des usagers de la gare auxquelles Monsieur le Maire apporte une réponse.

Création d'un deuxième parking : L'acquisition de la parcelle vient d'être signée et le projet d'aménagement sera proposé dans le Budget Primitif. Selon l'obtention d'une subvention du Conseil régional, il pourra être plus ou moins développé.

Accès handicapés : Cette question relevant du ressort de la SNCF, un courrier sera adressé.

Passerelle glissante : Des travaux de la SNCF doivent intervenir dans le courant du premier trimestre 2016.



Traitement des sols des quais : Cette question relevant du ressort de la SNCF, un courrier sera adressé.

Agrandissement des abris : Cette question relevant du ressort de la SNCF, un courrier sera adressé.

Mise en place d'un écran d'affichage sur les deux voies : Des travaux de la SNCF doivent intervenir dans le courant du premier trimestre 2016.

Portillon en attente : Attente de la finalisation de la clôture.

Monsieur Jarrié souhaite que la SNCF nettoie l'extrémité de la parcelle, située en pointe, près du pont.

Monsieur le Maire répond que cela sera notifié dans le même courrier.

- Stationnement alterné Boulevard Saint-Germain

Madame Desseigne demande si le stationnement alterné, par quinzaine, est toujours en vigueur, car les riverains ne déplacent plus leurs véhicules.

Monsieur le Maire apporte une réponse affirmative et indique que le policier municipal pourra vérifier ce stationnement, tout comme celui de la Rue Gambetta.

- Changement de prestation collecte des ordures ménagères

Monsieur Montreuil demande si un changement de prestataire pour la collecte des ordures ménagères est envisagé.

Monsieur Lanceleur répond que ce n'est pas à l'ordre du jour.

- Résidence des Métiers

Monsieur Lions présente un rapide bilan du chantier de réhabilitation et d'agrandissement du foyer-logement.

La situation financière est tendue face aux nombreux mois de retard de livraison du bâtiment.

Il semble que des difficultés techniques s'additionnent à de réels problèmes de coordination. La réception est espérée pour la fin d'année 2016.

Pour mémoire, la Commune s'est portée garante des emprunts, en juillet 2013, à hauteur de 931 921 €, soit 20% des emprunts globaux.

La séance est levée à 22H30.

**La prochaine réunion du conseil municipal  
se tiendra le jeudi 25 février 2016 à 20H30.**

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité auprès de la Préfecture. Un délai de 2 mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.